

UNDT/2016/066, Krioutchkov

Décisions du TANU ou du TCNU

De l'avis du demandeur, le prétendu favoritisme du candidat du responsable du recrutement du candidat a finalement été mis en évidence par le retard de 19 mois dans la publicité du poste et un changement dans le langage standard des exigences de l'expérience, sans laquelle le candidat retenu aurait été inéligible. Cependant, les preuves ont montré que lesdits facteurs n'ont pas eu d'impact significatif sur l'admissibilité du candidat. De plus, la légère baisse du critère d'expérience n'a pas été créée par le responsable du recru dans lequel il était candidat. De plus, les lacunes procédurales alléguées n'ont pas été étayées, notamment l'absence de deux experts en la matière dans le panel. Retard dans le comblement d'une vacance: Bien que l'Assemblée générale ait demandé que les postes vacants soient remplis dans les 120 jours, c'est une bonne pratique, mais pas une obligation contraignante. Les experts de la matière du sujet dans le comité d'évaluation: ST / 2010/3 exige que les panneaux d'évaluation incluent Deux «experts en la matière», sans définir ce terme. L'administration a un pouvoir discrétionnaire considérable pour déterminer qui est un tel expert. Il ne peut pas être jugé que les panneaux mis en place pour la sélection de traducteurs / réviseurs doivent nécessairement inclure des linguistes spécialisés dans la langue qui est au cœur du poste en question. Deux linguistes professionnels ayant une expérience de la traduction et de la révision dans d'autres langues répondent à cette exigence, en particulier lorsque les compétences techniques des candidats ont été évaluées par le biais d'un test écrit et que le comité d'évaluation ne doit évaluer que les autres compétences.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

En faisant appel à sa non-sélection pour un poste de réviseur russe (P-4), unité de traduction russe, union, le demandeur présumé les parti pris par le responsable du recrutement ainsi que diverses irrégularités procédurales.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Krioutchkov

Entité

CESAP

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2014/70

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

2 Jun 2016

Duty Judge

Juge Meeran

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Charge de la preuve

Discrimination et autres motifs inappropriés

Préjugés/favoritisme

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Décision de sélection

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2010/3

Jugements Connexes

UNDT/2015/021

UNDT/2016/052

2010-UNAT-042

2014-UNAT-434

2015-UNAT-540

2016-UNAT-616

2015-UNAT-496